



## MAIRIE DE VENELLES SERVICE SCOLAIRE

RENTREE 2020

### PREINSCRIPTION ECOLE MATERNELLE

**L'inscription de votre enfant ne pourra être prise en compte qu'après production des documents listés au verso**

**La répartition équilibrée des effectifs dans les écoles de Venelles nous conduit à prendre la décision de l'affectation de votre enfant.**

***Toutefois, nous nous efforcerons de satisfaire la majorité des familles.***

***Dans l'éventualité où l'affectation proposée ne correspondrait pas à vos souhaits, vous aurez la possibilité de transmettre un courrier au Service Scolaire afin que votre situation soit réexaminée.***

**N.B : Les changements d'école, en cours de scolarité, ne seront possibles qu'en cas de redoublement ou de déménagement.**

NOM DE L'ENFANT.....PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

de sexe : Féminin  Masculin

Classe fréquentée à la rentrée 2020 : petite  moyenne  grande

**PERE**

**MERE**

NOM.....

NOM.....

PRENOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

ADRESSE.....

.....

.....

.....

.....

☎ : Domicile.....

☎ : Domicile.....

Travail.....

Travail.....

Portable.....

Portable.....

Adresse mail .....

Adresse mail .....

**Autorité parentale** : Conjointe  Non partagée

Si non partagée, préciser le nom du responsable légal.....

**VERSO A REMPLIR  
OBLIGATOIREMENT**

Enfant(s) déjà scolarisé(s) sur la commune de Venelles actuellement

en classe de .....

à l'école du CENTRE  MAIL

M.PLANTIER  CABASSOLS  M.PAGNOL

Demandons (e), à titre indicatif et dans la mesure des places disponibles, l'inscription de notre (mon) enfant à l'école maternelle: DU CENTRE  DU MAIL

*Nous vous remercions de développer, ci-après, les raisons de votre choix.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Venelles, le.....

Signature (s)

### **Pièces à fournir obligatoirement avec le présent document**

1) Justificatif de domicile (copie)

2) Copie du livret de famille

### **En cas de séparation :**

3) Copie du jugement de garde en cas de divorce ou séparation

(à défaut de présentation de jugement de garde, celle-ci sera considérée comme conjointe)

4) En cas d'autorité parentale conjointe, lettre manuscrite, accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité, donnant autorisation à la scolarisation du (ou des) enfant(s) dans une école de Venelles, produite par le parent ne bénéficiant pas de la résidence habituelle du (ou des) enfant(s) à son domicile